



Le + syndical

SYNEP

La Présidente

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir... sur la rentrée 2020 !

Chères et chers collègues

Comme le **SYNEP-CFE-CGC** le présageait, la rentrée scolaire 2020 n'aura rien d'ordinaire. Lors de son communiqué de presse de rentrée du 26 août, le Ministre de l'éducation nationale en a dessiné les contours.

Concernant la crise du COVID, le protocole sanitaire publié fin juillet reste en vigueur car, selon Monsieur Blanquer, il est « simple et clair ». Cependant, plus ou moins au regard de la circulation active du virus, des ajustements sont à noter :

- Le port du masque devient obligatoire pour les élèves dès la 6ème ainsi que pour les enseignants (de la maternelle au supérieur) aussi bien en intérieur qu'en extérieur.
- Si le brassage des élèves est à limiter, et que des dispositions doivent être prises au sein de chaque établissement, il n'est pas interdit.
- La distanciation physique est recommandée, sauf si elle n'est matériellement pas possible pour recevoir la totalité des élèves.

Le ministère a également détaillé la procédure à suivre lors d'une suspicion de cas : si quelqu'un a des symptômes, un test est obligatoirement réalisé. S'il s'avère positif, c'est l'agence régionale de santé qui prendra les dispositions nécessaires : cela peut aller de la fermeture d'une classe, d'une école, voire de plusieurs écoles dans les 48h.

Les personnels à risque peuvent avoir « une absence autorisée sous certificat médical » et, d'après notre ministre, des personnels de remplacement ont été prévus.

http://www.synep.org/2020_4_20_liste_personnes_a_risque_covid.pdf

Si la reprise du virus venait à s'intensifier, Monsieur Blanquer a stipulé qu'il « était prêt » à faire face avec un enseignement hybride (enseignement à distance et des cours en petits groupes) et le prêt de 2.000 ordinateurs si nécessaire (pour le million d'enseignants et/ou les quelques douze millions d'élèves scolarisés à ce jour en France !!)

A quelques jours de la rentrée, le **SYNEP-CFE-CGC** mesure les inquiétudes d'un grand nombre d'entre vous.

Le lien ci-dessous vous permet aussi de consulter les fiches thématiques qui étayent certaines réponses aux questions que vous vous posez le plus fréquemment et que nous vous résumons ci-après.

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 — Courriel : synep@synep.org

www.synep.org



Le + syndical

SYNEP

La Présidente

– **Dois-je retourner à l'école si je suis considéré(e) comme une personne à risque ?**

Tous les enseignants doivent revenir exercer en présentiel. Cependant, les personnels à risque dont l'état de santé ne leur permet pas de travailler en présentiel peuvent avoir « une absence autorisée sous certificat médical ».

Un décret dresse la liste des personnes à risque, consultable sur notre site : http://www.synep.org/2020_4_20_liste_personnes_a_risque_covid.pdf

– **Je vis avec une personne vulnérable, que se passe-t-il ?**

A partir du 31 août, je reprends mon activité en présentiel.

Les principes :

-Retour au droit commun pour tous les personnels : travail en présentiel.

-Les personnels vulnérables au sens des 11 critères définis par le Haut Conseil de la Santé Publique ont droit à un masque de type 2, plus filtrants que les masques « grand public ».

-Si l'état de santé d'un personnel (vulnérable ou pas) ne lui permet pas de travailler en présentiel, il relève d'un arrêt de travail établi par leur médecin de ville.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Cible_personnels/21/8/Fiche_personnels_vulnerables_1317218.pdf

– **Et si les parents refusent de mettre leur enfant à l'école, dois-je lui faire parvenir les travaux réalisés en classe ?**

Si les parents refusent d'envoyer leur enfant à l'école, il faut savoir que l'établissement n'a aucune obligation d'envoyer le travail réalisé en classe. De plus, sans justificatif l'élève pourra être rappelé à l'ordre.

– **Si un enfant est malade ou potentiellement malade, que se passe-t-il en termes d'enseignement ?**

Il pourrait bénéficier du dispositif de l'enseignement à distance mais les parents devront contacter les enseignants et le chef d'établissement pour établir le suivi et récupérer le travail.

– **Quel type de masque porteront les professeurs ?**

L'éducation nationale fournira des masques « grand public », comme ceux distribués en juin. Les personnels vulnérables ou en contact avec des personnes à risque pourront faire la demande de masques FFP2 auprès de leur chef d'établissement.

– **Quelles sont les mesures pour la cantine ?**

Elle sera organisée de manière à éviter trop de brassages d'élèves (les emplois du temps pourront être adaptés). Le but est d'espacer au mieux les élèves (éviter le face à face et le côte-à-côte) mais l'organisation se fera au cas par cas en concertation avec les collectivités locales et les chefs d'établissement notamment au regard des contraintes qui sont propres à chaque établissement.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 — Courriel : synep@synep.org

www.synep.org



Le + syndical

SYNEP

La Présidente

– **Le masque est-il obligatoire pendant les cours de sport ?**

Non. Mais au cours des activités sportives, il est préconisé de veiller à respecter la distance nécessaire (le haut conseil de la santé publique préconise une distance d'au moins 2 mètres sauf si la nature de la pratique ne le permet pas). En revanche, le masque doit être porté dans les gymnases et dans les espaces extérieurs (hors activités sportives).

– **Le masque est-il obligatoire en internat ?**

Oui, lorsqu'il y a des déplacements au sein de l'établissement et à l'extérieur (à noter que les déplacements sont limités dans l'internat). En revanche, il n'est pas obligatoire la nuit, lors de la prise de repas, la toilette et lors d'activités sportives.

– **Comment me préserver des risques encourus par la transmission du COVID à travers les copies ?**

Le ministère n'a à ce jour donné aucune consigne.

Le SYNEP-CFE-CGC vous incite à laisser vos copies dans vos casiers quelques temps avant de les corriger !!

Cette liste de questions n'est bien entendu pas exhaustive. Si vous en avez d'autres, n'hésitez pas à nous les poser.

En revanche une question se pose pour tout le monde en cette rentrée inédite et reste sans réponse pour beaucoup : comment faire cours avec un masque toute la journée ?

Faites-nous part de vos astuces, et de vos expériences à synep@synep.org

Nous les mettrons en ligne pour une rentrée masquée que le SYNEP CFE-CGC souhaite réussie à chacune et chacun d'entre vous.

Nadia DALY

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 — Courriel : synep@synep.org

www.synep.org